

Conditions Définitives en date du 17 juin 2015



Bpifrance Financement

(société anonyme, agréée en tant qu'établissement de crédit en France)

Programme d'émission de titres
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 20.000.000.000 d'euros

bénéficiaire de la garantie autonome à première demande
inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC BPI-Groupe
(établissement public à caractère industriel et commercial)

**Emprunt obligataire de 600.000.000 €
portant intérêt au taux de 1,875 % l'an et venant à échéance le 25 mai 2030
bénéficiaire de la garantie autonome à première demande
inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC BPI-Groupe**

Souche n°17
Tranche n°1

Prix d'émission : 98,935 %

Chefs de File Conjointes

**BNP PARIBAS
Credit Suisse
Deutsche Bank
NATIXIS**

Société Générale Corporate and Investment Banking

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités incluses dans le prospectus de base en date du 5 juin 2015 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") sous le numéro 15-257 en date du 5 juin 2015) (le "**Prospectus de Base**"), qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur, le Garant et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives, de la Garantie (telle que définie ci-après) et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont publiés (a) sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) avec la Garantie, sur le site internet de l'Emetteur (www.bpifrance.fr), et sont disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et au bureau désigné de l'Agent Payeur auprès duquel il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et inclut toute mesure de transposition de cette directive dans chaque Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen.

- | | | |
|----|---|--|
| 1. | Emetteur : | Bpifrance Financement (" Bpifrance Financement ") |
| 2. | Garant : | L'établissement public à caractère industriel et commercial BPI-Groupe (l' " EPIC BPI-Groupe ")

Le paiement intégral et à bonne date de toutes sommes en principal, intérêts et accessoires au titre des Titres fait l'objet d'une garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC BPI-Groupe consentie le 17 juin 2015 en faveur des bénéficiaires qui y sont désignés, publiée sur le site internet de l'Emetteur (www.bpifrance.fr) et disponible pour consultation et pour copie sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et au bureau désigné de l'Agent Payeur, tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base (la " Garantie "). |
| 3. | (i) Souche n°: | 17 |
| | (ii) Tranche n°: | 1 |
| 4. | Devise Prévue : | Euro ("€") |
| 5. | Montant Nominal Total : | |
| | (i) Souche : | 600.000.000 € |
| | (ii) Tranche : | 600.000.000 € |
| 6. | Prix d'émission : | 98,935 % du Montant Nominal Total de la Tranche |
| 7. | Valeur Nominale Indiquée : | 100.000 € |
| 8. | (i) Date d'Emission : | 19 juin 2015 |
| | (ii) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 9. | Date d'Echéance : | 25 mai 2030 |

- | | | |
|------------|---|---|
| 10. | Base d'Intérêt : | Taux Fixe de 1,875 % l'an
<i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i> |
| 11. | Base de remboursement : | A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée |
| 12. | Changement de Base d'Intérêt : | Sans objet |
| 13. | Option de remboursement : | Sans objet |
| 14. | (i) Date de l'autorisation d'émission des Titres : | Décision du Conseil d'administration de l'Emetteur en date du 15 décembre 2014 |
| | (ii) Date de l'autorisation de la Garantie : | Décision du Conseil d'administration du Garant en date du 18 décembre 2014 |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

- | | | |
|------------|--|--|
| 15. | Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe : | Applicable |
| | (i) Taux d'Intérêt : | 1,875 % par an payable annuellement à terme échu |
| | (ii) Dates de Paiement du Coupon : | 25 mai de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) et pour la première fois le 25 mai 2016 (premier coupon court pour la Période d'Intérêts commençant à la Date de Début de Période d'Intérêts (incluse) et s'achevant le 25 mai 2016 (exclu) (la " Première Date de Paiement du Coupon ")) |
| | (iii) Montant de Coupon Fixe : | 1.875 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée, sous réserve du Montant de Coupon Brisé indiqué au sous-paragraphe (iv) ci-dessous |
| | (iv) Montant de Coupon Brisé : | 1.746,93 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée payable à la Première Date de Paiement du Coupon |
| | (v) Méthode de Décompte des Jours : | Exact/Exact – ICMA |
| | (vi) Dates de Détermination du Coupon : | 25 mai de chaque année |
| 16. | Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable : | Sans objet |
| 17. | Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : | Sans objet |

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- | | | |
|------------|--|--|
| 18. | Option de remboursement au gré de l'Emetteur : | Sans objet |
| 19. | Option de remboursement au gré des titulaires de Titres : | Sans objet |
| 20. | Montant de Remboursement Final de chaque Titre : | 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 € |

21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé :**
 Montant de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 7(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 10) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Sans objet
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place Financière ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 8(g) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
26. **Masse (Article 12) :** Masse Allégée
- Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- MCM AVOCAT
 Selarl d'avocats interbarreaux inscrite au Barreau de Paris
 10, rue de Sèze
 75009 Paris
 France
 Représentée par Maître Antoine Lachenaud, Co-gérant - associé
- Le nom et les coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :
- Maître Philippe Maisonneuve
 Avocat
 10, rue de Sèze
 75009 Paris
 France
 Tel : +33 (0)1 53 43 36 00
 Fax : +33 (0)1 53 43 36 01
 Email : philippe.maisonneuve@avocat-mcm.com
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400 € (hors taxes) par an au titre de ses fonctions.

GENERALITES

Le montant principal total des Titres émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de (uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés en euros) :

Sans objet

RESPONSABILITE

L'Emetteur et le Garant acceptent la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de Bpifrance Financement

Par : Arnaud Caudoux
Directeur Exécutif

Signé pour le compte de l'EPIC BPI-Groupe

Par : Michel Colin
Président-Directeur Général

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 19 juin 2015 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte)
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 14.600 € (y compris les frais AMF)

2. NOTATIONS

Notations : Les Titres ont fait l'objet de la notation suivante :

Moody's France S.A.S. : Aa1 (perspective négative)

Fitch France S.A.S. : AA (perspective stable)

Chacune des agences mentionnées ci-avant est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne, enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour ce qui est indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente" du Prospectus de Base, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

4. RENDEMENT

Rendement : 1,958 % l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'émission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0012792000

Code commun : 124774373

Dépositaires :

- (a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui
- (b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres : Sans objet

6. PLACEMENT

Méthode de distribution Syndiquée

(i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement :
BNP Paribas
Credit Suisse Securities (Europe) Limited
Deutsche Bank Aktiengesellschaft
Natixis
Société Générale

(ii) Etablissement chargé des Opérations de Stabilisation : Natixis

(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Sans objet

(iv) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet

(v) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation *S Compliance Category 1*
Règles TEFRA non applicables